



## TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Bureau Syndical du 20 Mai 2025  
Délibération n° 2025-45**

**OBJET : Adoption du Plan de Formation.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de Mai, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 30 Avril 2025, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLE	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABBOU	PEYROLLES			X	A M. Aimé CAVAILLE
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démisionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Démisionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC			X	
		<b>18</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

P = présent - E = Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	<b>24</b>
Nombre de Membres présents	:	<b>18</b>
Nombre de votes exprimés	:	<b>19</b>

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

**EXPOSE :**

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

**Adoption du Plan de Formation - PAGE 2**

Le plan de formation consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- Répondre aux exigences de la collectivité
- Satisfaire l'adaptation aux postes
- Permettre des évolutions aux emplois existants
- Satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

**1. Les Formations obligatoires**

Le dispositif de la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux a été mis en place par la loi 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par le décret d'application n° 2008-512 du 29 mai 2008.

Les fonctionnaires sont astreints à suivre :

- Des actions favorisant l'intégration dans la FPT, dispensées aux fonctionnaires de toutes catégories
- Des actions de professionnalisation, dispensées aux fonctionnaires tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste à responsabilité

La nomination, la titularisation dans la FPT et l'accès à un nouveau cadre d'emplois ou grade peuvent être subordonnés à la réalisation d'une formation obligatoire, dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

**1.2 Formation d'intégration**

**Obligations de formation :**

**Catégorie A et B :**

10 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi

**Catégorie C :**

5 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois

Catégorie	Filière	Organisme de formation	Nombre de jours	Nombre d'agent
A	Technique	CNFPT	10 jours	5
A	Administrative	CNFPT	10 jours	1

**1.3 Formation de Professionnalisation tout au long de la carrière et Formation de Perfectionnement**

**Obligations de formation :** 2 jours minimum à réaliser tous les 5 ans pour tous les agents (Catégorie A, B, C)

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Technique	Management	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Administrative	Cycle responsable des achats	Montpellier	21 jours	INSET CNFPT	0 €
Administrative	Analyse et la sélection des offres dans le cadre de la commande publique	Montpellier	2,5 jours	CNFPT	0 €

**Adoption du Plan de Formation - PAGE 3**

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Administrative	Les marchés en procédure adaptée	Montpellier	3 Jours	CNFPT	0 €
Technique	Pilotage de projet	RODEZ	2 Jours	CNFPT	0 €
Administrative	Aisance à l'oral	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Administrative	La gestion du temps de travail	Distanciel	2 Jours	CNFPT	0 €

**2. Formation de préparation aux concours et examens professionnels**

Un agent qui a construit un projet d'évolution professionnelle peut avoir besoin, pour le mener à terme, de préparer un concours lui permettant de changer de cadre d'emploi, voire de filière afin d'accéder à de nouvelles responsabilités ou un nouveau métier.

Afin d'accompagner l'agent dans sa carrière, la collectivité a la possibilité d'accorder une préparation aux concours et examens de la fonction publique.

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Administrative	A	Attaché Principal			X	2025/2026		1
Administrative	A	Attaché	X			2025/2026		1
Administrative	B	Rédacteur	X			2025/2026		4

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Technique	A	Ingénieur	X			2025/2026		1
Technique	B	Technicien Territorial	X			2025/2026		1

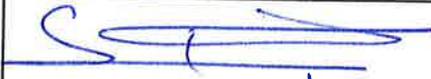
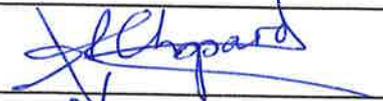
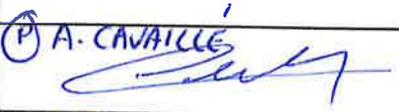
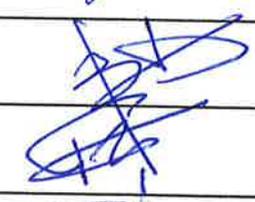
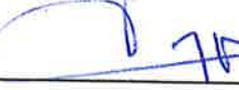
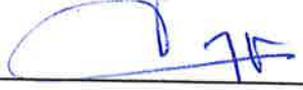
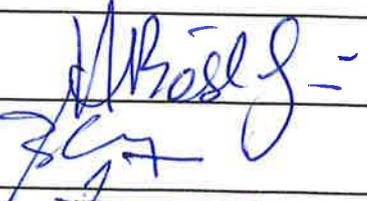
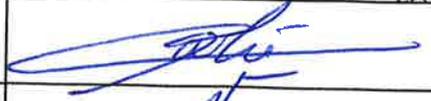
Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 03 avril dernier.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de formation des agents du Territoire d'Energie GARD SMEG.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

BUREAU SYNDICAL, MARDI 20 MAI 2025 à 10h00  
NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 ABSENT EXCUSE
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**BUREAU SYNDICAL, MARDI 20 MAI 2025 à 18h00**  
**NIMES**

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 030-200039543-20250520-2025\_45-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

# PLAN DE FORMATION

## Année 2025

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public. Elle doit être un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers, un outil d'anticipation des mouvements du personnel et un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines.

Le plan de formation consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- Répondre aux exigences de la collectivité
- Satisfaire l'adaptation aux postes
- Permettre des évolutions aux emplois existants
- Satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

### 1. Les Formations obligatoires

Le dispositif de la formation obligatoire des fonctionnaires territoriaux a été mis en place par la loi 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par le décret d'application n° 2008-512 du 29 mai 2008.

Les fonctionnaires sont astreints à suivre :

- Des actions favorisant l'intégration dans la FPT, dispensées aux fonctionnaires de toutes catégories
- Des actions de professionnalisation, dispensées aux fonctionnaires tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste à responsabilité

La nomination, la titularisation dans la FPT et l'accès à un nouveau cadre d'emplois ou grade peuvent être subordonnés à la réalisation d'une formation obligatoire, dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

## 1.2 Formation d'intégration

### Obligations de formation :

**Catégorie A et B** : 10 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emploi

**Catégorie C** : 5 jours à réaliser au cours de la première année qui suit la nomination du fonctionnaire dans son cadre d'emplois

Catégorie	Filière	Organisme de formation	Nombre de jours	Nombre d'agent
A	Technique	CNFPT	10 Jours	5
A	Administrative	CNFPT	10 Jours	1

## 1.3 Formation de Professionnalisation tout au long de la carrière et Formation de Perfectionnement

Obligations de formation : 2 jours minimum à réaliser tous les 5 ans pour tous les agents (Catégorie A, B, C)

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Technique	Management	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Administrative	Cycle responsable des achats	Montpellier	21 jours	INSET CNFPT	0 €
Administrative	Analyse et la sélection des offres dans le cadre de la commande publique	Montpellier	2,5 jours	CNFPT	0 €

Filière	Thème	Lieu de formation	Durée en jours	Organisme de formation	Coût prévisionnel
Administrative	Les marchés en procédure adaptée	Montpellier	3 Jours	CNFPT	0 €
Technique	Pilotage de projet	RODEZ	2 Jours	CNFPT	0 €
Administrative	Aisance à l'oral	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Administrative	La gestion du temps de travail	Distanciel	2 Jours	CNFPT	0 €

## 2. Formation de préparation aux concours et examens professionnels

Un agent qui a construit un projet d'évolution professionnelle peut avoir besoin, pour le mener à terme, de préparer un concours lui permettant de changer de cadre d'emploi, voire de filière afin d'accéder à de nouvelles responsabilités ou un nouveau métier.

Afin d'accompagner l'agent dans sa carrière, la collectivité a la possibilité d'accorder une préparation aux concours et examens de la fonction publique.

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Administrative	A	Attaché Principal			x	2025/2026		1
Administrative	A	Attaché	x			2025/2026		1
Administrative	B	Rédacteur	x			2025/2026		4

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 030-200039543-20250520-2025\_45-DE

Filière	Catégorie du concours ou examen		Concours		Examen professionnel	Session	Nombre de jours	Nombre d'agent
			INT	EXT				
Technique	A	Ingénieur	x			2025/2026		1
Technique	B	Technicien Territorial	x			2025/2026		1